

Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ?

HÉLÈNE STEVENS
Sociologue, université
de Poitiers

Laurence Parisot, présidente du Medef, déclarait en juillet 2012 vouloir inscrire dans la constitution française la *liberté d'entreprendre*. Ce principe est pourtant reconnu de longue date : il est tout d'abord défini par les lois d'Allarde de mars 1789 sous l'appellation *liberté de commerce et de l'industrie*, utilisé pour protéger les activités industrielles, commerciales, libérales et artisanales. Il est ensuite à plusieurs reprises consacré par le Conseil d'État en tant que « principe général du droit applicable même sans texte » (Conseil d'État du 22 juin 1951; puis du 13 mai 1983) ou comme une *liberté publique* (Conseil d'État du 18 octobre 1960). Il est enfin reconnu en 1982 par le Conseil Constitutionnel qui juge que « la *liberté d'entreprendre* découle de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », avant d'en renforcer, à partir des années 1997, les protections. Si cette déclaration de Laurence Parisot, prononcée dans un contexte de reprise du dialogue social¹, peut ainsi être interprétée comme le prolongement de sa stratégie visant à « libérer le travail » des contraintes que seraient le droit du travail ou la fiscalité, elle s'inscrit dans un mouvement plus large qui fait de la création d'entreprise une panacée face à la crise économique et qui soutient la figure de l'individu comme entrepreneur de sa propre vie.

L'encouragement à la création d'entreprise

Les acteurs, publics et privés, sont aujourd'hui très nombreux à soutenir un tel discours et encourager la création d'entreprise : l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) créée en 1979 qui centralise et diffuse les informations sur la création d'entreprise en France ; les organismes d'aide au financement (France Investissement, France Initiative Réseau, France Active, Oséo, associations de micro-crédit,

1. Ouverture de « la grande conférence sociale » entre le gouvernement Ayrault et les partenaires sociaux, le 9 juillet 2012.

etc.) ; les services Emploi des collectivités locales et territoriales qui mettent en place des concours et des bourses de créations d'entreprise ; les chambres consulaires, cabinets de conseil ou associations qui reçoivent, conseillent, « accompagnent » les candidats à la création d'entreprise ; associations intervenant dans les écoles et proposant aux élèves de développer leur *esprit d'initiative* en créant des « mini-entreprises » ; les maisons de l'entrepreneuriat au sein des universités ; les associations qui organisent tout au long de l'année partout en France des *salons des entrepreneurs, journées de l'entrepreneur, salons des micro-entreprises*, etc. ; les clubs, fédérations ou unions de créateurs et de repreneurs d'entreprise qui se constituent en réseaux d'entraide et forment un *lobby* puissant pour « libéraliser » l'économie et le marché du travail ; la presse spécialisée ; etc. C'est ainsi un véritable marché d'« intermédiaires de la création d'entreprise »² qui se constitue, qui permet « au moins d'insérer les inséreurs »³ et dont les actions croisées, parfois complémentaires, parfois concurrentes, contribuent à renforcer la visibilité et la légitimité des discours et pratiques d'encouragement à la création d'entreprise.

Les vertus supposées de l'auto-entreprise

Ce processus a été renforcé en 2009 avec la création, dans le cadre de la *Loi de modernisation de l'économie* du 4 août 2008, du régime des auto-entrepreneurs. Ce régime d'emploi est présenté par ses promoteurs (Cf. encadré 1) comme un régime simplifié. Cette simplification est entendue dans un double sens : d'une part juridique et fiscale puisqu'elle correspond à un aménagement du régime de la micro-entreprise conduisant notamment à indexer strictement les cotisations sociales et les impôts sur le chiffre d'affaires réalisé (indexation résumée sous le slogan « *pas de chiffre d'affaires, pas de charges* »)⁴. Pratique d'autre part, puisqu'une inscription sur Internet, dont la durée est évaluée à sept minutes en moyenne, permet d'être enregistré auprès du Centre de formalités des entreprises et d'obtenir un numéro SIREN (code Insee unique servant à identifier une entreprise). L'enjeu serait ainsi de « faciliter la création d'entreprise » et de la mettre « à la portée de tous ». Il s'agirait d'activer de supposées dispositions à l'entrepreneuriat puisque selon Hervé Novelli, « malgré le poids de l'idéologie et du conformisme étatistes, il y a en chaque Français un chef d'entreprise qui sommeille »⁵. Cette intention est également portée par

2. Christian Bessy, François Eymard Duvernet, 1997, *Les intermédiaires du marché du travail*, Paris, PUF.

3. Gérard Mauger, 2001, « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 136-137, p.9-10.

4. Ce régime simplifié est conditionné par la limitation du chiffre d'affaires dont le plafond est fixé à 83 200 euros pour la vente de marchandises, 33 300 euros pour les prestations de service (plafonds réévalués chaque année) ; il faut également avoir déclaré l'année précédente un revenu imposable inférieur ou égal au plafond de la troisième tranche d'imposition. Ces règles définissent dès lors l'auto-entrepreneur comme un « petit entrepreneur » en termes de revenus.

5. Hervé Novelli, *L'Autoentrepreneur, les clés du succès*, Éditions du Rocher, 2009.

l'innovation principale du régime : celle qui consiste à permettre l'exercice d'une activité indépendante, non comme une activité exclusive, alternative à un autre statut (salarié, fonctionnaire, chômeur, retraité, étudiant...) mais comme son accessoire, autorisant ainsi le cumul d'activités et légitimant un modèle d'emploi fondé sur la pluri-activité. « Tous les Français, sans exception, peuvent devenir auto-entrepreneurs. Que ce soit à titre principal pour, par exemple, créer sa première activité en même temps que ses études, pour un chômeur qui veut se lancer ou à titre complémentaire pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité qui souhaite développer une activité annexe en complément de son salaire, de son traitement ou de sa retraite. »⁶

.....

Les promoteurs de l'auto-entreprise

Ce régime d'auto-emploi a été proposé par Hervé Novelli, alors secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME, à partir du rapport « *En faveur d'une meilleure reconnaissance du travail indépendant* », coordonné par François Hurel. Celui-ci est, entre autres, délégué général de la Compagnie Générale des Commissaires aux Comptes depuis 1992, il a été délégué général de l'APCE de 1996 à 2005, il est président du Forum Entrepreneuriat à l'OCDE depuis 2003. Tous deux, proches d'Alain Madelin, appartiennent au courant libéral de l'UMP appelé *Les Réformateurs*.

.....

Ce régime a rencontré un grand succès, mesuré au nombre d'auto-entreprises créées. Dès la première année de son application, en 2009, 322 152 auto-entreprises avaient vu le jour (alors que le nombre de création d'entreprises hors auto-entreprises était pendant la même année de 258 048). Après trois années d'existence, en décembre 2011, elles étaient 750 828. Les raisons de ce succès s'expliquent sans doute, en partie, par le fait que le régime de l'auto-entrepreneur se fonde sur deux registres politiques traditionnellement opposés. D'une part, il est présenté par les tenants d'une politique économique libérale comme une manière de « libérer les initiatives » des « lourdeurs bureaucratiques », de la « complexité administrative », du « carcan des contraintes » qui pèsent sur les entrepreneurs, « victimes de la rigidité de notre marché du travail ». Il permettrait ainsi de « rattraper le retard français » en termes de création d'entreprises, pointé par certains rapports de l'OCDE, et de développer

6. Extrait du guide l'auto-entrepreneur, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 1^e édition, 2008.

un modèle productif reposant sur les Très Petites Entreprises, susceptibles de croître à l'instar de quelques modèles états-unis. On peut ainsi lire sous la plume du PDG d'un cabinet de conseil : « Nous n'encourageons pas assez le développement des TPE [...]. Et par là même, nous oublions que Google et HP furent des TPE développées dans des garages avant de devenir les géants que nous connaissons aujourd'hui. »⁷ Comme le soulignent Nadine Levratto et Évelyne Serverin, « cette idée que les entreprises naissent petites et finissent par devenir grandes demeure ancrée dans les principes de l'action publique », alors qu'elle est contredite empiriquement. L'enquête Sine (« Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises ») de l'Insee montre par exemple que 66% des entreprises créées en 2002 et toujours en activité en 2007 conservent la même taille⁸.

Mais dans leur argumentaire, les défenseurs du régime d'auto-entrepreneur reprennent aussi de manière intéressée les critiques qui ont pu être adressée au salariat, accusé pêle-mêle d'être aliénant, exclu et producteur d'inégalités. On retrouve ici les deux formes de critique du capitalisme définies par Luc Boltanski et Ève Chiapello : une critique « artiste » et une critique « sociale »⁹.

Une critique « artiste » qui dénonce les formes d'aliénations spécifiques que peut produire aujourd'hui la condition salariée, entre une intensification du travail, une progression des rythmes et des contraintes de travail et de nouveaux dispositifs de contrôle. La création d'une auto-entreprise serait alors une façon d'échapper au désenchantement de la vie salariée, de se libérer des pressions et obligations imposées par autrui pour n'accepter que celles définies par soi-même, devenu son propre patron. Elle correspondrait ainsi à une forme de réappropriation d'une autodétermination, à une volonté de reprendre en main le travail dont on a été dépossédé, à une possibilité de *se réaliser* dans une activité. Pour François Hurel, elle est ainsi une réponse aux « demandes croissantes de proximité, d'aspiration à une liberté professionnelle retrouvée » (introduction du rapport dit Hurel, p.7).

Une critique « sociale » ensuite, qui condamne la stagnation persistante des salaires, mais aussi les exclusions du marché du travail et l'accroissement des inégalités et de la pauvreté. Le régime d'auto-entrepreneur répondrait alors aux préoccupations de *pouvoir d'achat* des salariés, fonctionnaires et retraités, en ouvrant la possibilité de créer son entreprise et d'en tirer bénéfice en complément d'une autre

7. Guillaume Cairou, « Cultiver l'esprit d'entreprise et encourager l'auto-entrepreneur », *Le Cercle des Échos*, 28 juin 2012.

8. Nadine Levratto et Évelyne Serverin, « Être entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel », *Revue Internationale de Droit Économique*, 2009/3, t.xxiii, 3, p. 344-345.)

9. Luc Boltanski, Ève Chiapello, 1999, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.

activité ou d'un autre statut. C'est ce qu'avance François Hurel : « Les vertus de l'auto-entrepreneuriat sont évidentes à commencer par être l'une des réponses aux 78 % de Français qui selon l'Ifop se disent prêts à travailler plus pour gagner plus et qui privilégient désormais le travail au temps libre pour 63 % d'entre eux. » (*op.cit.*, p.9). Le régime d'auto-entreprise est également présenté comme un outil d'insertion sociale : puisqu'il simplifie les démarches administratives, n'impose pas de qualification minimale et limite le coût d'une éventuelle faillite, il permettrait aux classes populaires et particulièrement aux populations non qualifiées, voire illettrées, exclues du marché du travail, de créer leur propre activité et leur propre emploi. François Hurel écrit ainsi que le régime proposé « répond à une demande logique d'insertion ou de réinsertion. Le travail indépendant est celui qui peut offrir à un individu à qui la vie a joué un mauvais tour ou à qui la naissance n'a pas donné toutes les chances, la capacité du retour à la dignité » (p. 9), et ajoute plus loin : « il se veut aussi une réponse à un besoin d'égalité des chances que sans doute le salariat n'offre pas ou plus complètement » (p. 10). C'est d'ailleurs avec ces arguments que le régime de l'auto-entreprise trouve des alliés parmi les acteurs de l'économie sociale et solidaire, issus de la gauche autogestionnaire ou du catholicisme social. C'est particulièrement le cas de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), association de micro-crédit, qui en est l'un des plus ardents défenseurs et estime qu'il autorise un *entrepreneuriat populaire* et permet aux individus de « retrouver leur autonomie et leur dignité » (Maria Nowak, présidente fondatrice de l'ADIE, surnommée « la banquière des pauvres »).

La force du régime de l'auto-entrepreneur réside donc dans le fait qu'il est porté par un discours qui se veut libéral en même temps qu'il constitue une réponse aux principales formes de critique du salariat (« Au-delà du “travailler plus pour gagner plus” le travail indépendant est susceptible de compléter la pétition en : “travailler plus librement, de façon plus responsable et autonome, pour gagner plus”. », rapport dit Hurel, p. 9). Des accords politiques que l'on aurait pu qualifier d'improbables deviennent ainsi possibles, alors que le travail de critique du régime est rendu malaisé, immédiatement taxé de conservatisme ou de corporatisme (*Cf.* encadré 2). L'idée selon laquelle la création d'une (auto-)entreprise serait une alternative désirable au salariat semble dès lors s'imposer comme une évidence.

.....

« Excès de libéralisme » contre « monde excessivement réglementé voire corporatiste » :

la teneur de quelques débats au Sénat

L'analyse des débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur le régime d'auto-entrepreneur montre que les critiques les plus fortes du régime ne proviennent pas de la gauche parlementaire, mais des représentants des artisans. Ceux-ci dénoncent une concurrence déloyale des auto-entrepreneurs du fait que ceux-ci, non assujettis à la TVA et pouvant disposer d'autres sources de revenus, peuvent proposer des prix plus faibles que ceux des artisans. Ils mettent également en garde les potentiels clients contre l'absence de garantie sur la qualification et l'assurance. Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers déclare ainsi : « L'auto-entreprise, dans l'économie française, est comme les subprimes aux États-Unis. L'excès de libéralisme tue. On arrive à faire n'importe quoi. » Une des réponses récurrentes des promoteurs du régime consiste à taxer cette position de défense de corporations. C'est par exemple le cas lorsque Thierry Marini, rapporteur UMP de la commission des finances du Sénat, rétorque : « L'auto-entreprise, est-ce un excès de liberté dans un monde excessivement réglementé voire corporatiste ? [...] Que nos amis les anciens acceptent de comprendre qu'il y a des transitions et que cela ne menace en rien leurs positions et leurs institutions » (24 mars 2010).

.....

Derrière le succès, le déni des conditions de travail et d'emploi

Quelques statistiques récentes permettent d'envisager que le régime des auto-entrepreneurs rencontre sa cible : il est par exemple davantage choisi qu'un autre régime d'entreprise par des salariés du secteur privé (38,4% des auto-entrepreneurs l'étaient avant leur création, contre 28,4 % pour une entreprise « ordinaire ») ou par des personnes sans activité professionnelle (y compris les personnes au foyer, bénéficiaires du RSA, en congé parental ou pour convenance personnelle, qui forment 11% des créateurs d'auto-entreprises contre 6% pour les autres entreprises) (Cf. tableau 1).

Lorsque l'on croise cette situation des auto-entrepreneurs avant leur création avec la part de leur activité (principale ou complémentaire), ainsi que les raisons du choix de ce statut, on peut repérer deux grands types d'entrée dans le régime d'auto-entrepreneurs :

Tableau 1 : Situation de l'entrepreneur et de l'auto-entrepreneur avant la création en 2010

	Indépendant ou à votre compte, chef d'entreprise salarié	Agent de la fonction publique	Salarié du secteur privé	Au chômage	Étudiant ou scolaire	Sans activité professionnelle	Retraité	Ensemble
Entrepreneurs (hors AE)*	23,5	3,9	28,4	33,1	3,2	5,9	2,0	100
Auto-entrepreneurs**	5,6	5,4	38,4	29,6	4,6	11,0	5,7	100
Écart	-17,9	1,5	10,0	-3,5	1,4	5,1	3,7	/

*Champ : entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors auto-entreprises), France entière. Source : Insee, Sine 2010 interrogation 2010.

**Champ : auto-entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, exerçant une activité marchande non agricole et hors activité de *holding* ou d'administration, France entière. Source : Insee, Sine, enquête auprès des auto-entrepreneurs créés en 2010.

- Ceux qui étaient au chômage (29,6% de l'ensemble des auto-entrepreneurs) ou sans activité professionnelle (11 %) avant la création de leur auto-entreprise, qui devient alors leur activité principale (pour 80% des premiers et 90 % des seconds), destinée à leur assurer leur propre emploi. C'est le modèle de l'auto-emploi qui prévaut alors.
- Ceux qui avaient un emploi dans le secteur privé (38,4 %) ou dans la fonction publique (5,4%), et qui créent leur auto-entreprise en complément de l'activité salariée qu'ils conservent (60% pour les premiers et 90 % pour les seconds). À ceux-ci il est possible d'ajouter les retraités (5,7%) qui complètent leurs revenus en créant une auto-entreprise. Dans ces cas, on observe un cumul d'activité, permis et diffusé par le régime d'emploi.

Mais la part rendue publique des résultats de cette enquête reste pour l'instant encore trop partielle et lacunaire pour que l'on puisse connaître précisément leurs conditions objectives de travail et de rémunération, leurs charges et leurs rythmes de travail, leurs rapports d'indépendance ou de subordination avec leurs clients, etc., tous éléments qui nous permettraient d'évaluer si la liberté professionnelle

ou l'insertion sociale prônées sont au rendez-vous. Tout au plus constate-t-on que 40% de l'ensemble des auto-entrepreneurs enquêtés travaillent le week-end et pendant les vacances et près d'un quart avant ou après un autre emploi. De même, on remarque que, lorsqu'ils parviennent à dégager un chiffre d'affaires (seulement près de 60% d'entre eux), celui-ci est de l'ordre de 1 000 euros mensuels en moyenne. Ces quelques premiers indices, qui cachent sans doute des disparités importantes, laissent percevoir des contraintes temporelles fortes et une certaine précarité financière. Pour tous ces auto-entrepreneurs, ce « choix », socialement déterminé et politiquement encadré, pourrait ainsi se révéler être la condition de leur propre exploitation, d'autant plus efficace qu'elle est subjectivement investie et pensée comme une alternative désirable au salariat. ■